

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE, COMMERCE.

L'ÉCHO SAUMUROIS

Paraissant les Mardis, Jeudis et Samedis,

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR.

PRIX DES ABBONNEMENTS :

Un an, Saumur. . . 18 fr. » c. Poste, 24 fr. » c.
Six mois, — . . . 10 » — 13 »
Trois mois, — . . . 5 25 — 7 50

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — Les abonnements demandés, acceptés ou continués, sans indication de temps ou de termes seront comptés de droit pour une année. — L'abonnement doit être payé d'avance. — Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 20 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

Gare de Saumur (Service d'été, 6 mai).

DÉPARTS DE SAUMUR VERS NANTES.

3 heures 11 minutes du matin, Poste.
9 — 02 — — Omnibus.
1 — 45 — — soir, Omnibus.
4 — 13 — — Express.
7 — 18 — — Omnibus.

DÉPARTS DE SAUMUR VERS PARIS.

3 heures 03 minutes du matin, Mixte (prix réduit).
8 — 41 — — Omnibus-Mixte.
9 — 50 — — Express.
11 — 54 — — Omnibus-Mixte.
5 — 57 — — soir, Omnibus.
10 — 34 — — Poste.

PRIX DES INSERTIONS :

Dans les annonces 20 c. la ligne.
Dans les réclames 30 —
Dans les faits divers 50 —
Dans toute autre partie du journal. 75 —

ON S'ABONNE A SAUMUR,

Au BUREAU DU JOURNAL, place du Marché-Noir, et chez MM. GRASSET, JAVAUD et MILON, libraires. Les abonnements et les annonces sont reçus, à Paris, à l'Office de Publicité Départementale et Étrangère, LAFFITE-BULLIER et C^{ie}, place de la Bourse, 8.

Chronique Politique.

Le *Journal de Paris* parle d'un incident d'une certaine gravité qui se serait produit ces jours derniers entre le cabinet de Madrid et celui de Paris :

« M. Arrazola, ministre des affaires étrangères de la reine Isabelle, aurait adressé à M. Mon, ambassadeur d'Espagne à Paris, une dépêche qui doit avoir été lue, il y a peu de jours, à M. le marquis de La Valette, chargé par *interim* du ministère des affaires étrangères de France. Dans ce document, le gouvernement de S. M. catholique se plaindrait, en termes assez aigres, de la conduite qu'auraient tenue, à l'occasion de la récente insurrection, les autorités françaises de la frontière. Il invoquerait, à l'appui de ses plaintes, les communications de plusieurs consuls qui seraient unanimes à déclarer que les insurgés ont trouvé toute facilité pour pénétrer en Espagne et pour y transporter des armes et des munitions avant et pendant l'insurrection.

« Le conseil des ministres, sur l'initiative du maréchal Narvaez, aurait ajouté à ce document quelques phrases tellement amères, qu'elles semblent presque mettre en doute la bonne foi, sinon du cabinet des Tuileries, du moins de quelques-uns de ses agents. »

Il nous semble que le gouvernement de Madrid a bien assez à faire pour régler ses affaires intérieures, alors qu'il serait réellement maître de l'insurrection; et il n'a pas besoin de chercher des complications extérieures.

On lit dans le *Courrier français*, sous le titre **INFORMATIONS PARTICULIÈRES :**

« Nous pouvons assurer, d'après des renseignements très-exacts, que les projets de Garibaldi sur l'invasion des Etats pontificaux sont ajournés. Et l'on nous assure que le roi Victor-Emmanuel lui aurait fait dire que, dans ce moment, il serait très-dangereux de persister à vouloir remplir les *désirs de son généreux patriotisme*.

« Ces paroles auraient, pour le moment, fait changer les intentions de Garibaldi. »

La *Gezette d'Italie* assure qu'en cas de conclusion d'une alliance entre l'Italie et l'Autriche, cette dernière puissance s'obligerait à fournir à l'Italie tous les fusils à aiguille dont elle aura besoin.

Un télégramme de Saint-Petersbourg, 31 août, transmis aux journaux par l'agence Havas, porte :

« L'*Invalide russe* dément officiellement la nouvelle publiée par le *Courrier français* au sujet de concentrations de troupes sur la frontière autrichienne.

« C'est un déplacement et non un mouvement de l'armée. »

Une lettre de Belgrade, en date du 30 août, nous annonce qu'une nouvelle bande armée d'une centaine de Bulgares a franchi la frontière occidentale de la Serbie et a pénétré en Turquie. Elle a opéré sa jonction avec le corps des insurgés des Balkans, commandés par Pomajoth.

D'après cette lettre, il résulterait que les rapports entre la Turquie et la Serbie sont très-tendus, très-difficiles. Mitath-Pacha, gouverneur de Bulgarie, a prévenu son gouvernement de l'envoi fréquent de renforts à l'insurrection; mais il paraît que l'on ne se sent pas assez fort à Constantinople pour entreprendre une démonstration énergique contre la Serbie.

Mitath-Pacha a reçu l'ordre d'observer la même retenue, vis-à-vis du gouvernement serbe, qu'Omer-Pacha, en Crète, vis-à-vis des grandes puissances européennes.

Dans une cérémonie militaire qui a eu lieu dernièrement à Copenhague, le ministre de la guerre, en présence du roi, a prononcé un discours dans lequel il dit qu'il s'efforçait de procéder promptement à la réorganisation de l'armée, de telle sorte que quand le moment se sera venu pour le Danemark de reconquérir ce qu'il a perdu, il puisse avoir une armée entièrement organisée.

On lit dans l'*Avenir national* :

« Nous apprenons par nos correspondants de Lyon que l'on annonçait dans cette ville l'annulation, par un décret du 25 août, du vœu émis par le conseil d'arrondissement en faveur du conseil municipal électif.

« Cette nouvelle avait produit dans la ville une sensation d'autant plus vive qu'elle coïncidait avec la dernière séance du conseil général du Rhône et que d'ordinaire cette dernière séance est consacrée à l'examen des vœux proposés au sein de cette assemblée. »

D'autre part, nous lisons dans le *Progrès de Lyon* :

« Un grave incident s'est produit dans la dernière séance du conseil général du Rhône. On nous assure que le bureau s'étant opposé à l'émission d'un vœu en faveur du rétablissement du conseil municipal de Lyon, cinq conseillers de l'opposition ont protesté en quittant la salle des délibérations. Il est vrai que la séance était à peu près terminée. »

Nous attendons d'autres détails et la confirmation de la nouvelle donnée par l'*Avenir* pour l'apprécier.

Pour les articles non signés : P. GODET.

Nouvelles Diverses.

On lit dans la *France* :

« Plusieurs journaux allemands annoncent que M. Rouher, en quittant Carlsbad, se rendra directement à Vienne. Nous croyons que le ministre d'Etat français a réellement l'intention de faire ce voyage tout de courtoisie, et il est à présumer que le même sentiment le conduira à Berlin, avant de rentrer à Paris, où il doit arriver la veille ou le jour même du départ de l'Empereur pour Biarritz. »

Ce départ pour Biarritz, d'après le même journal, reste jusqu'à présent fixé à samedi prochain, 7 septembre.

— On annonce, pour le 25 octobre, l'arrivée à Paris, de l'empereur et de l'impératrice d'Autriche.

— Le général Ladmiraull remplacera très-probablement le maréchal Forey à Nancy. On

FEURIBERTON.

UN AMI DE MOZART

(Suite.)

— Ne contentez pas la curiosité de Karl, mon cher parrain, si cette histoire doit vous attrister.

— Il faut que vous la sachiez, mes enfants; elle est touchante, elle a même une couleur un peu fantastique. Peut-être vous l'ai-je contée déjà, il y a longtemps; mais je vais vous la redire. Un jour je vis mon ami rêveur, préoccupé. Depuis plusieurs années, il était atteint de la maladie qui devait le conduire au tombeau. Je lui parlais, il m'écoutait à peine, il ne me répondait presque pas; sa pensée était ailleurs. Tout-à-coup, nous entendîmes le roulement d'un carrosse qui vint s'arrêter à sa porte. Peu d'instants ensuite, on lui annonça qu'un inconnu demandait à lui parler; il ordonna qu'on le fit entrer. Aussitôt nous voyons paraître un homme de cinquante ans à peu près, mis avec élégance, ayant les façons les plus distinguées et même quelque chose d'imposant.

— Comme M. Haker, interrompit Karl.

— En effet, Haker peut t'en donner une idée. — « Monsieur, dit-il à Théophile, je suis chargé par quelqu'un de venir vous trouver. — Quel est ce quelqu'un? lui demanda mon ami assez surpris. — C'est une personne considérable qui ne veut pas être connue. Elle vient de perdre un parent qui lui était cher et dont elle gardera un éternel et précieux souvenir; elle veut célébrer sa mort chaque année par un service solennel, et elle vous prie de composer un *Requiem* pour ce service. » Théophile fut vivement frappé de ce discours, de l'air même du personnage, auquel il prêtait une physionomie extraordinaire.

Afin de repousser la tâche qu'on lui proposait, il alléguait le triste état de sa santé; mais l'inconnu insista tellement, que le cher malade finit par l'accepter. « Je vous donne quatre semaines, lui dit l'inconnu; ce temps vous suffira, je pense? Quel prix mettez-vous à ce travail? — Cent ducats. — Les voici; je reviendrai dans quatre semaines. » Après avoir compté les cent ducats sur une table, l'homme étrange disparut. Quand nous fûmes seuls, Mozart sembla se replonger dans sa rêverie. Sa femme et moi nous le questionnâmes en vain; il était visible-

ment ému, agité. Au bout de quelques minutes, il demanda une plume, de l'encre, du papier, et, malgré toutes nos représentations, il se mit à écrire.

— Cela ne pouvait que lui être nuisible.

— D'autant plus qu'il y mit une fougue surprenante, qui dura près d'une semaine; il composait nuit et jour. Cette ardeur semblait augmenter en avançant; mais son corps débile, affaibli encore par la maladie, ne put résister à ce long enthousiasme. Un jour il tomba enfin sans connaissance, et tout travail fut forcément suspendu. Comme Constance et moi nous cherchions, quelques jours après, à le distraire des sombres pensées qui l'occupaient, il nous répondit brusquement : « Sans aucun doute, c'est pour moi que je fais ce *Requiem*, il servira à mon service mortuaire! » Ces tristes paroles firent verser des larmes à sa pauvre femme et m'émeurent beaucoup. Ce fut inutilement que nous réunîmes nos efforts pour chasser de ses esprits troublés cette conviction lugubre.

— C'est étrange! fit Marie.

— C'était un pressentiment qui ne devait que trop se réaliser. Sa partition n'avancait qu'avec une grande lenteur; il n'avait plus sa facile inspiration

d'autrefois; il sentait ses forces diminuer à mesure qu'il travaillait. Dès que les quatre semaines qu'il avait demandées furent écoulées, le même inconnu se présenta de nouveau chez lui. « Il m'a été impossible de tenir ma parole, lui dit Mozart; ma santé ne me l'a pas permis. — Je le regrette, répondit poliment l'étranger, mais ne vous gênez pas; combien de temps vous faut-il encore? — Quatre semaines. L'ouvrage m'a inspiré plus d'intérêt que je ne pensais, et je l'ai étendu beaucoup plus que je n'en avais le projet d'abord. — Il est juste alors que vos honoraires soient augmentés; voici cinquante ducats de plus. — Qui êtes-vous donc, monsieur? » demanda Mozart, surpris de cette largesse. L'inconnu se retira sans satisfaire cette curiosité légitime.

— C'était un singulier homme! répartit Karl.

— Wolfgang donna l'ordre à l'un de ses serviteurs de suivre l'inconnu; mais le maladroit domestique revint quelques instants après, disant qu'il avait perdu sa trace. Mon malheureux ami se persuada que cet inconnu était un être surnaturel, qu'il avait certainement des relations avec l'autre monde, et qu'il avait été expédié pour lui annoncer sa fin prochaine. Il s'arma de courage et se remit au travail de son *Requiem* avec plus d'ardeur que jamais;

ne parle plus du maréchal Bazaine pour ce poste.

— L'ex-précepteur du Prince Impérial vient d'adresser à la *Liberté* une lettre pleine de réticences qui, sans éclairer complètement le public, jette quelque jour sur sa démission, qui avait donné lieu à une multitude de suppositions.

M. Monnier parle beaucoup de l'excellence de l'éducation donnée au Prince, de ses heureuses dispositions pour toutes les branches des sciences et des arts ; il se plaint de jalousies qui entravaient son zèle et déclare que ce qu'il a fait, il l'a fait par conscience. Il est parti, « sa carrière brisée, son cœur brisé, mais par devoir. »

— Vendredi, à 2 heures, une violente détonation mettait en émoi toute l'armée du camp de Châlons, occupée à ses préparatifs de départ, et aussitôt une colonne d'épaisse fumée s'élevait au-dessus d'un petit bois de sapins, situé devant la première division, annonçant que la poudrière établie en cet endroit venait de sauter.

Les premières personnes arrivées sur le lieu du sinistre ne purent que constater l'étendue du malheur qui venait d'arriver.

Une vingtaine de sapeurs appartenant aux 57^e et 75^e régiments de ligne étaient occupés à emmagasiner les munitions de poudre de la première division, notamment les cartouches rendues ce jour-là par les régiments qui allaient quitter le camp ; ces militaires travaillaient sous la direction du capitaine du tir du 57^e, lorsque la poudre fit explosion, lançant de tous côtés des membres épars et des troncs mutilés.

Le capitaine fut littéralement mis en pièces ; ce n'est qu'à l'aide de quelques vestiges d'uniforme et d'insignes que l'on put reconnaître les restes de ce malheureux officier.

Cinq hommes du 75^e et deux du 57^e avaient été également lancés en l'air, et leurs membres dispersés, sanglants, noircis, jonchaient le sol dans un rayon de plus de 100 mètres.

Le soir on constatait huit morts et un blessé qui n'en valait guère mieux.

Dieu veuille qu'à l'appel du soir l'on n'ait pas eu à constater d'autres victimes.

Les quatre hommes du poste de la poudrière, commandés par un caporal, n'ont éprouvé aucune atteinte.

On s'est empressé de débayer le terrain, car un des côtés du bâtiment de la poudrière s'est écroulé, pendant que, chose vraiment miraculeuse, trois voitures chargées de poudre, qui stationnaient sur un des côtés, ont été préservées.

L'une d'elles, cependant, a été renversée par la commotion. Chevaux et cavaliers sont restés sains et saufs.

On ne sait à quoi attribuer cette explosion

qui vient de plonger tout le camp dans une profonde tristesse.

Le général de Ladmirault avait donné l'ordre de verser les cartouches de sûreté à l'artillerie, jugeant inutile de les emporter en route. Mais l'artillerie ayant déclaré qu'elle ne les recevrait qu'en paquets, on chargea de cette manipulation des sapeurs du 57^e et du 75^e ; et c'est au moment où le capitaine du tir, M. Rivière, pénétrait dans la poudrière, où se faisait cette manipulation, que l'explosion a eu lieu on ne sait comment.

On présume qu'une capsule, sur laquelle on aurait marché, aurait mis le feu à la poudre tamisée par terre et là où il y avait des cartouches Chassepot, au fulminat si vif et si prompt à embraser.

CONVERSION

DES DETTES PASSIVES D'ESPAGNE.

Amortissables de 1^{re} et de 2^e classe intérieure, de 2^e classe extérieure. Dette différée 1851, en Rente d'Espagne 5 0/0, Consolidée extérieure, moyennant paiement d'une soulte.

Les titres convertis avant le 25 septembre 1867 toucheront le coupon échu le 1^{er} juillet dernier ; les titres convertis après le 25 septembre ne toucheront que le coupon échéant le 1^{er} janvier 1868.

MM. Edw. Blount et C^{ie}, 5, rue de la Paix, et MM. Heusch Lutscher et C^{ie}, 20, rue Lepelletier, banquiers, chargés par le gouvernement espagnol de la conversion, à Paris, font aux personnes qui le désirent, l'avance des trois quarts de la soulte. On trouve dans leurs bureaux une note explicative.

Chronique Locale et de l'Ouest.

Un jeune gentleman qui a assisté à nos fêtes hippiques, nous a adressé le compte-rendu suivant, que nous regrettons de n'avoir pu donner plus tôt :

Après les splendeurs de l'Exposition, les merveilleuses fêtes données par la France aux souverains qui ont bien voulu honorer notre belle patrie de leur visite, je n'aborde qu'avec timidité la description d'une fête toute locale, qui cependant, chaque année, attire un grand nombre de visiteurs et, parmi eux, les amateurs sérieux de l'art équestre. Je veux parler des courses de Saumur et du carrousel donné par l'Ecole à la ville, les 25, 26 et 27 août.

La première journée commence par des courses qui ont lieu sur un hippodrome situé aux portes de la ville, sur le versant d'un coteau baigné par l'un des affluents de la Loire. Le paysage est charmant, comme toute cette partie de l'Anjou, et séduit tout d'abord le touriste par son aspect et le sportsman par la sûreté du sol.

Je remarque une première course au trot

fournie par les chevaux de carrière de l'Ecole montés par des officiers suivant leur cours. Au point de vue hippique, cette course offre un grand intérêt, tant par le mérite de la conduite que par la vue des plus beaux spécimens de notre belle race anglo-normande.

Je ne m'arrêterai pas sur six autres courses, faites par des coureurs en renom ou par des officiers appartenant à toutes les armes. La description serait trop longue s'il me fallait énumérer le mérite de chacune d'elles ; qu'il me suffise de dire que toutes ont été fournies avec un remarquable entrain, et, chose rare sur le turf, pas un accident n'est venu attrister cette belle journée, éclairée par un soleil magnifique. Tous les obstacles ont été franchis avec une solidité, une sûreté de main qui font tout à la fois l'éloge du cavalier et de la direction équestre de l'Ecole.

Le deuxième jour est réservé tout entier au carrousel. Dès le matin, une foule compacte stationne aux grilles de l'Ecole, strictement fermées jusqu'à une heure. A peine sont-elles ouvertes que tous se pressent à l'envi pour jouir du spectacle qui les attend. Rien de féérique, en effet, comme le coup-d'œil qu'offre, à trois heures, la carrière ou s'exécute le carrousel, au moment où une salve d'artillerie annonce l'entrée des cavaliers.

Cette carrière, située derrière l'Ecole, plantée d'arbres couvrant de leur ombrage de spacieuses tribunes entourant l'hémicycle, rappelle, par sa disposition, ces tournois du moyen-âge où une race héroïque préludait, en temps de paix, à des combats plus meurtriers. La tribune d'honneur, placée au centre de l'un des côtés, donne place à l'honorable général commandant l'Ecole, qui en fait les honneurs à M. le général de Chanalheilles, commandant la subdivision, à M. le général Michaux, inspecteur de gendarmerie, et aux autorités municipales de la ville. Les tribunes environnantes sont garnies de spectateurs et surtout de spectatrices, ces dernières avec leurs plus fraîches toilettes. Enfin, les talus, les maisons environnantes, les fenêtres des bâtiments militaires et les moindres accidents de terrain sont garnis des personnes assez peu favorisées pour n'avoir pu trouver place dans les tribunes.

Les cavaliers, en grande tenue de leurs régiments, montés sur des chevaux navarrins, dont la distinction native est rehaussée encore par la crinière tressée, enrubanée, et par des housses élégantes, font leur entrée par deux portes opposées. Par l'une, apparaissent les chevaux gris, et, par l'autre, ceux de nuances diverses. Chaque cavalier est armé d'une lance dont les flammes de couleurs différentes distinguent entre elles les divers quadrilles.

Après le salut fait en appuyant, chaque cavalier abaissant la lance en arrivant vis-à-vis de la tribune d'honneur, les quadrilles exécutent différents airs de manège et se raigent

ensuite pour exécuter la course des bagnes. Cette course exécutée, M. le lieutenant-colonel L'Hotte, écuyer en chef, l'un des cavaliers les plus remarquables de notre époque, et ses écuyers, montés sur des chevaux de manège, exécutent une reprise à la muette. Ce travail remarquable est fait avec une justesse, une précision, un savoir-faire qui sont les dernières limites de la science équestre appliquée à l'armée.

Les quadrilles s'ébranlent de nouveau pour la course des têtes, faite à toute vitesse et de mandant à la fois au cavalier une grande sûreté et un poignet sûr.

Un intermède impatientement attendu vient enfin : ce sont les sauteurs en liberté, vigoureux chevaux dressés à exécuter toutes les défenses d'un cheval rétif. A la voix de l'écuyer en chef, les courbettes, les cabrioles se succèdent à donner le vertige à tous les assistants ; les poitrines sont haletantes et j'ai surpris plus d'un spectateur criant « assez. »

La journée se termine par le carrousel de la troupe. Ce ne sont plus des exercices individuels, mais des manœuvres d'ensemble présentant à l'œil différentes figures, dont les plus saillantes sont les huit cercles, la croix de Malte, la mêlée, et enfin deux charges d'escadron, lesquelles, exécutées avec cohésion, donnent une idée de la puissance du choc de la cavalerie. Tous ces mouvements sont exécutés avec un ensemble, une correction qui font la louange des instructeurs chargés des répétitions. Un saut de haies, exécuté par tous les officiers de l'Ecole, est le signal du départ, annoncé par une dernière salve d'artillerie, et la foule s'écoule émue et ravie une fois de plus par le spectacle offert par cette belle Ecole que nous envient toutes les puissances militaires, nos voisins.

Le lendemain est consacré aux dernières courses, parmi lesquelles je remarque celle des sous-officiers du cadre et celle des sous-officiers de régiment, exécutées avec beaucoup de brio et d'entrain. Dans cette journée, M. de Goulaine, officier au 2^e chasseurs, dispute vaillamment à M. Lavignée, un coureur émérite, le prix du grand steeple et succombe avec honneur. Tout était terminé sans chute, sans accident, quand une dernière course, dite de consolation, est annoncée. Sept officiers sont en présence, déjà tous les obstacles sont franchis ; à peine restait-il 200 mètres à parcourir quand tout-à-coup le cheval qui tient la tête se dérobo en se jetant sur la corde ; trois autres le suivent bientôt : c'est un tour-à-tour indésirable. Il y a deux chutes.

Le service médical, accouru à la hâte, donne les premiers soins aux blessés ; l'un d'eux, M. de Bellaing, sous-lieutenant au 10^e chasseurs, n'a que l'épaule démise ; mais M. Billerey, lieutenant au 9^e cuirassiers, est plus maltraité, donnant à peine signe de vie, il est rapporté dans cet état à l'hôpital militaire, et bientôt

il faisait le plus grand cas de cette œuvre, il la considérait comme le monument le plus durable de son génie. Plusieurs fois, il eut des évanouissements inquiétants pendant ce travail forcé. L'inconnu revint au terme des quatre semaines : le *Requiem* était terminé, mais le grand Mozart n'était plus !

— Il était mort, comme il l'avait prévu ! exclama Marie.

— Oui, mon enfant, et, au service de mon pauvre ami, on entendit ce *Requiem*, ce chef-d'œuvre qu'il avait composé avec un si étrange pressentiment. Eh bien, mes chers enfants, quand j'aurai rendu mon âme à Dieu, — continua le vieillard d'une voix émue et solennelle, — je veux qu'on me fasse un beau service et que ce *Requiem* y soit exécuté.

— Oh ! mon parrain ! quelle triste pensée ! s'écria douloureusement la jeune fille. Voulez-vous donc nous affliger ?

— Chassez cette lugubre préoccupation, mon père ; vous n'êtes pas près de mourir ; heureusement, nous vous conserverons longtemps encore.

— Oh ! je ne le crois pas ; j'ai déjà soixante-quinze ans, et je sens que ma fin approche.

— Bah ! vous vivrez vingt ans encore.

— Tu le désires, cher Karl, et moi aussi. Quel

qu'il en soit, promettez-moi que, quand je ne serai plus, vous ferez exécuter pour le repos de mon âme ce *Requiem* de mon ami.

— Puisque vous le voulez, je vous le promets, mon parrain.

— Je vous le jure, mon père !

— C'est bien, me voilà plus tranquille maintenant. Parmi de nombreux objets qui me viennent de mon ami, j'ai conservé la partition de ce *Requiem*, écrite tout entière de sa main, car, ainsi que vous le supposez bien, ce ne fut qu'une copie qu'on livra à l'inconnu.

— Vous me l'avez montrée, mon cher monsieur Halfner, ainsi que tous les précieux souvenirs que vous gardez du célèbre mort.

— Comme il a dû être regretté par sa femme ! J'ai entendu dire qu'elle avait pour lui la plus sincère affection, dit Marie.

— Oui, Constance l'aimait beaucoup, elle le comprenait, l'appréciait, l'admirait. Il avait eu le bonheur si rare de trouver une compagne digne de lui. Non-seulement Constance était une femme excellente, mais encore elle était un conseil sûr ; elle guidait son mari toutes les fois qu'il se voyait placé dans une circonstance difficile. Quand la mort nous

eût enlevé, nous le pleurâmes ensemble ; mais le séjour de Vienne nous devint insupportable.

Cette ville nous rappelait incessamment notre malheur ; nous y avions vu mourir celui que nous chérissions. Nous revînmes à Salzbourg, notre commune patrie. Peu de temps après, des affaires d'intérêt la rappelèrent à Vienne, et Constance repartit avec ses deux enfants, me laissant seul et désolé. Depuis, je ne l'ai revue que rarement. J'ai su qu'elle a élevé ses enfants avec toute la sollicitude d'une mère irréprochable ; elle a cultivé en eux une pieuse vénération pour la mémoire de celui qui les avait tant aimés. C'était une adoration que Mozart avait eue pour sa femme. Il la connut lorsqu'il composait *Idoménée*, l'un de ses meilleurs opéras, et conçut tout de suite pour elle une passion violente. La famille de Constance Weber, jeune virtuose alors célèbre, considérant qu'il n'avait pas de position fixe, s'opposait vivement à ce mariage qui était l'objet de tous ses vœux. Il se piqua d'honneur et voulut montrer à cette famille qu'il jouissait d'assez grandes considérations ; il trouva dans son amour pour Constance l'inspiration des airs passionnés dont il avait besoin pour son opéra.

— Oh ! je le conçois, fit Karl ; les meilleures

choses viennent du cœur. Je ne suis pas étonné que le chef-d'œuvre de Mozart ait été composé sous la dictée de l'Amour.

En parlant ainsi, son regard s'allumait et se fixait d'une façon expressive sur Marie, qui le regardait et rougissait.

— Et toi, Marie, partages-tu son avis ? demanda malicieusement le vieillard.

— Je ne sais, mon père... je n'ai pas assez d'expérience pour avoir un avis sur un tel sujet.

— C'est adroitement répondu. Tu connais donc l'amour, toi, Karl ?

— Moi, mon père ?... Je vous dirai cela plus tard, car j'aperçois Gretchen qui vient nous annoncer que le dîner nous attend.

— C'est, ma foi, vrai ; sans nous en apercevoir, nous avons atteint l'heure du dîner.

— Cela veut dire que vous n'avez pas grand appétit, répondit Marie ; vous vous êtes trop attristé. Vous savez bien pourtant que le médecin vous a défendu toute préoccupation lugubre.

— C'est cela, gronde-moi, mon enfant, tu es sage qui me fait défaut.

(La suite au prochain numéro.)

on constate un transport au cerveau, aggravé par la fracture de l'épaule et celle des côtes. Malgré les soins prodigués par le médecin en chef à ce malheureux officier, il succombait le lendemain sans avoir repris connaissance.

La douleur causée par cet événement fut générale; ce brave et digne officier était aimé de tous, tant pour ses qualités militaires que pour ses qualités privées. Le général Crespin, commandant l'École, malgré une fracture récente de la cuisse, avait voulu donner une dernière preuve de sa sympathie à cet excellent officier et suivait à pied, surmontant la douleur et les difficultés de la marche, les restes de cet infortuné. Toute l'École, sans exception, assistait aux obsèques; l'émotion était dans tous les cœurs et les larmes dans tous les yeux, et chacun se reprochait presque le plaisir pris dans ces trois journées, dont l'une venait de se terminer si fatalement.

Le 51^e de ligne va être remplacé à Angers par le 14^e de ligne; ce dernier régiment quittera Paris les 3, 6 et 7 septembre, et arrivera à Angers les 16, 19 et 20. Le dépôt reste à Fontainebleau.

Le 2^e lanciers, dont deux escadrons étaient détachés à Angers, quitte le Mans et va à Verdun; il sera remplacé par le 6^e cuirassiers.

Voici, d'après l'Annuaire de M. Nick, la moyenne du temps pour l'ensemble de la France en ce qui concerne le mois de septembre :

La première dizaine présentera un temps mixte, en partie sec en partie humide; les autres dizaines seront plus agitées et généralement mauvaises. La première dizaine d'octobre offrira les mêmes inconvénients; on devra profiter des éclaircies indiquées pour effectuer les travaux agricoles.

Des coups de vent, des brouillards, des grains ou des orages se manifesteront, suivant les contrées, vers le 2, le 5, le 8, le 12, le 15, le 18, le 21, le 25, le 28 et le 30. La grêle et les trombes sont à craindre vers le 3, le 12, le 15, le 21 et le 28. Des crues subites pourront en outre se produire pendant la seconde quinzaine. Avis aux agriculteurs et aux riverains des cours d'eau.

Des bourrasques et même des tempêtes aborderont nos côtes du 6 au 8, du 13 au 16, du 20 au 23 et du 26 au 29. Les trois dernières périodes sont principalement à redouter. Avis, trois fois avis aux gens de mer, aux armateurs et aux autorités maritimes!

En résumé, le mois de septembre sera très-agité, plutôt humide que sec dans l'ensemble, et funeste aux agriculteurs et aux marins. Ce mois aura une certaine analogie avec celui de 1866. Les raisins muriront difficilement, les vendanges seront grasses et le vin aigrelet.

CONSEIL GÉNÉRAL DE MAINE-ET-LOIRE.

COMPTE-RENDU DE M. LE PRÉFET.

Nous publions le compte-rendu d'ensemble adressé par M. le préfet à MM. les membres du Conseil général. Nos lecteurs retrouveront, dans ce document plein de clarté, les traces d'une administration douce, bienveillante, et dont les efforts constants tendent à faire aimer le gouvernement de l'Empereur.

« Messieurs,

» J'ai eu l'honneur de vous adresser mon rapport et mon projet de budget pour la session qui commence.

» J'aurais désiré vous faire parvenir ces documents à une date antérieure à celle à laquelle ils vous ont été remis. Je n'ai rien négligé cependant pour hâter leur préparation; mais tout le zèle de mes dignes collaborateurs et tous mes efforts personnels n'ont pu triompher plus tôt des difficultés considérables dont la route était semée.

» Votre session devait s'ouvrir sous le régime de trois lois nouvelles qui ont profondément modifié les principes essentiels de l'administration départementale et communale. Leur application exigeait une étude attentive et des mesures préparatoires nombreuses pour vous assu-

rer une prise de possession facile des larges attributions qui vous sont dévolues.

» J'ai fait les efforts les plus consciencieux pour vous frayer une voie facile et sûre et j'ai toute espérance qu'aidé par vos lumières et votre expérience nous écarterons aisément les obstacles que présente toujours la pratique d'une législation qui n'a pas encore été éclairée par la jurisprudence.

» La loi du 28 juillet 1866, en élargissant le cercle de vos pouvoirs, a ouvert de nouvelles sources à l'alimentation de vos budgets et établi sur de nouvelles bases l'économie de leur rédaction. Les cadres adoptés pour l'inscription des recettes et des dépenses vous aideront puissamment à vous familiariser avec les formes nouvelles devenues cette année nécessaires pour faire entrer dans le domaine de la pratique, les règles financières décrétées par la loi qui, pour la première fois, va régir vos budgets. Ces modifications n'auront d'ailleurs aucune conséquence sur l'économie de vos finances. Vous avez reçu dans ces deux dernières années une somme de 220,000 fr. pour votre part dans la répartition du fonds commun, et les 7 centimes dont le produit vous est abandonné, vous donneront une recette de 222,800 fr. environ. C'est un bon pour votre budget de 2,800 fr.

» Je me félicite d'autant plus d'avoir à constater qu'aucune atteinte n'est portée à vos ressources budgétaires que vos prévisions de dépenses seront trompées et que vous aurez à pourvoir à des besoins supérieurs à ceux que vous aviez admis dans vos calculs d'avenir.

» Je m'en suis grandement préoccupé et j'espère pouvoir vous présenter une combinaison qui vous permettra, sans accroître d'une façon sensible les charges du présent, d'exonérer l'avenir de l'augmentation de dépenses que vous imposera le chiffre élevé des indemnités allouées aux propriétaires des terrains acquis pour la construction du nouveau palais de justice.

» Je me bornerai à mentionner ici les lois des 10 avril et 18 juillet de cette année sur l'instruction primaire et les conseils municipaux. Ni l'une ni l'autre n'a encore pu recevoir une entière application et je ne saurais préciser les conséquences exactes qu'elles pourront avoir. Je me suis toutefois appliqué à vous donner, le plus approximativement possible, tous les renseignements qui vous étaient nécessaires pour en assurer, en ce qui vous concerne, une prompte et bonne exécution.

» J'avais hâte, messieurs, d'arriver au grand événement qui a marqué la fête de l'Empereur. Sa Majesté desire voir terminer en dix ans le réseau entier des voies vicinales et elle compte sur votre concours pour assurer l'exécution de l'œuvre qu'elle a à cœur de réaliser.

» Vous voudrez certainement vous associer avec empressement et reconnaissance aux vues du Souverain qui sait discerner avec tant de justesse et servir avec une si active sollicitude les véritables et les plus urgents besoins du pays. Nous avons tous conscience de l'impérieuse nécessité de doter promptement notre agriculture d'accès faciles à ses champs, et vous n'hésitez pas à suivre avec résolution l'impulsion que l'Empereur veut donner à l'exécution des mesures les plus propres à satisfaire les vœux les plus ardents de nos agriculteurs. Les populations, heureuses de l'initiative impériale, vous sauront gré de vos efforts pour seconder la haute et vigilante sollicitude de Sa Majesté pour nos campagnes.

» Une loi déterminera les voies et moyens qui pourront conduire au but; mais dès maintenant une enquête est ouverte pour préparer les premiers éléments de solution du difficile problème à résoudre. Vous êtes appelés à prendre part à cette enquête dans les réunions cantonales des maires avec le concours de MM. les membres des conseils d'arrondissement et dans une commission départementale élue par vous au scrutin secret et à la majorité absolue, et composée d'un nombre de membres du Conseil général double de celui des arrondissements. J'ai l'honneur de vous prier de vouloir bien, au cours de cette session, procéder à

cette élection qui devra comprendre dix noms, puisque le département compte cinq arrondissements.

» J'ai pu fixer dès maintenant au 23 septembre la réunion des commissions de canton; mais je ne pourrai déterminer qu'ultérieurement le jour de la réunion de la commission départementale, qui doit tenir séance du 1^{er} au 15 novembre. Ce jour dépendra du temps nécessaire pour préparer les renseignements et documents à soumettre à cette assemblée.

» J'ai eu l'honneur de vous proposer de maintenir à cinq le nombre des centimes spéciaux de la vicinalité, et de conserver les 12 centimes 75 centièmes extraordinaires autorisés par des lois spéciales antérieures. M. le ministre de l'intérieur m'a fait observer qu'il lui paraîtrait plus conforme à l'esprit de la loi de vous demander le vote du maximum des 7 centimes spéciaux autorisés en faveur de la vicinalité par la loi de finance du 31 juillet dernier, sauf à réduire à 10,75 le nombre des centimes extraordinaires.

» La réalisation d'une ressource extraordinaire ne semblerait pas, à Son Excellence, justifiée, si elle n'était motivée par l'insuffisance de la dotation normale afférente aux dépenses ordinaires.

» Je vous prierais donc de vouloir bien voter les 7 centimes attribués par la loi au service vicinal et d'examiner ensuite s'il convient de réduire à 10,75 les 12 centimes 75 centièmes extraordinaires imposés au département depuis plusieurs années.

» La possibilité de diminuer de 2 centimes vos impositions extraordinaires, comme compensation du vote des 7 centimes spéciaux qui vous sont demandés, réduit à une question d'ordre le vote du maximum fixé par la loi de finance. Les recettes de votre budget ordinaire seraient augmentées d'une somme égale à celle que perdrait votre budget extraordinaire, et il vous suffirait, pour maintenir à son niveau ordinaire la dotation que vous avez voulu assurer à vos chemins d'intérêt commun, de prélever en leur faveur sur le budget ordinaire le produit des 2 centimes qu'ils ne pourraient plus obtenir sur le budget extraordinaire.

» L'élévation à 7 du nombre des centimes spéciaux de la vicinalité ne me paraît donc pouvoir soulever aucune difficulté. La réduction du nombre de vos centimes extraordinaires est une question plus délicate, et j'ai dû prévoir l'hypothèse où vous ne l'admettriez pas. Si vous jugiez opportun, en prévision des besoins urgents de la petite vicinalité, de conserver, dans la quotité que l'habitude a fait accepter, un impôt déjà établi; si vous pensiez devoir profiter du moment où se fait un grand mouvement dans l'économie générale de vos budgets, pour vous assurer des ressources dont vous aurez certainement et prochainement un besoin absolu, je n'aurais que peu de modifications à vous proposer aux projets de budget que j'ai eu l'honneur de vous soumettre. Aucun chiffre du budget extraordinaire ne serait changé, et pour le budget ordinaire, je vous demanderais simplement d'inscrire aux recettes le produit de 2 nouveaux centimes, et d'en retrancher l'article 25 qui comprend les ressources éventuelles du service vicinal dont le Conseil général n'a pas à voter l'emploi, mais à rattacher seulement pour ordre au budget départemental, en d'autres termes, de rendre aux communes la complète jouissance de la portion de leurs prestations actuellement attribuée aux chemins de grande communication.

» Ces ressources éventuelles, en l'état actuel du budget vicinal, apportent un appoint indispensable à l'entretien des chemins de grande communication. Leur abandon ne pourrait donc être concédé sans la compensation exactement équivalente des 2 centimes spéciaux nouveaux à ajouter aux 5 centimes spéciaux ordinaires, sans réduction sur les ressources extraordinaires habituelles.

» M. le ministre de l'intérieur, dans son rapport à l'Empereur, fait remarquer que la loi de 1836 a réservé pour les chemins de grande

communication la plus grande partie des ressources spéciales des communes attribuées à la vicinalité. Son Excellence se demande si, aujourd'hui que les chemins de grande communication sont terminés, le moment ne serait pas venu de rendre aux communes au moins une portion de leurs ressources spéciales, jusqu'ici prélevées en faveur de la grande vicinalité. Nulle mesure ne serait certainement plus populaire. Les deux tiers des centimes spéciaux et des prestations demandées aux communes donnent lieu à de trop vives et trop fréquentes réclamations pour que vous n'en ayez pas été souvent entretenus. Leur abandon aux communes les aiderait puissamment à donner une vive impulsion aux travaux de la petite vicinalité. Ce serait un premier pas dans la voie féconde où nous appelons l'initiative impériale, et ce serait dignement répondre à un désir souvent exprimé par les populations elles-mêmes.

» J'ai l'honneur de vous prier de vouloir bien vous prononcer le plus tôt possible sur les questions que soulèvent les observations faites par M. le ministre de l'intérieur, afin que je puisse faire modifier les chiffres du projet de budget qui vous a été soumis, conformément aux principes que vous aurez adoptés.

» J'ai l'honneur de déposer sur votre bureau les rapports complémentaires qui n'ont pu être compris dans les communications que vous avez reçues.

Voici la composition des diverses commissions du Conseil général :

1^{re} COMMISSION.

Finances. — Budget.

MM. Louvet, Montrieux, Boutiller de Saint-André, Courtiller, Roussier, Lemotheux, Léon Mayaud, Chauvin.

2^e COMMISSION.

Enfants trouvés. — Hospices. — Aliénés. — Casernes de gendarmerie. — Prisons. — Établissements départementaux.

MM. Segris, le marquis de Contades, le comte de Civrac, Paul Gennevraye, Grignon, Poulain-Furetière, le marquis d'Aligre, Boutrais.

3^e COMMISSION.

Routes. — Chemins vicinaux. — Canaux. — Navigation. — Chemins de fer.

MM. de Mieulle, Berger-Lointier, le vicomte de Schramm, le vicomte de la Bouillèrie, le comte de Caqueray, Paul Mayaud, Bucaille, de la Selle, Le Chat, le marquis d'Andigné.

4^e COMMISSION.

Agriculture. — Instruction primaire. — Commerce. — Industrie. — Affaires diverses.

MM. le comte de Las Cases, Parage-Farran, le comte Walsh, le vicomte de Boissard, le général de Rochebouët, Delaunay, d'Armaillé, Eugène Berger.

AVIS.

Le sieur Peltier, Jean, ancien militaire, est invité à se présenter sans délai au secrétariat de la Mairie de Saumur, pour une communication qui l'intéresse.

Pour chronique locale et nouvelles diverses : P. GODET.

Dernières Nouvelles.

On lit dans la Gazette de l'Allemagne du Nord :

« Les déclarations pacifiques faites par l'Empereur Napoléon à Lille, à Arras et à Amiens, ainsi que l'ordonnance récente qui augmente le nombre des militaires en congé, démontrent que le gouvernement français ne menace pas la paix pour le moment. Toutefois, les affaires ne reprendront vraiment leur essor que lorsqu'on pourra compter sur le maintien durable de la paix.

» L'envoi par l'Autriche et par la France de notes explicatives sur l'entrevue de Salzbourg semble attester que les deux gouvernements sont animés du vif désir de dissiper les défiances que cette entrevue a provoquées.

Pour les dernières nouvelles : P. GODET.

AVIS.

ACQUISITION DE TERRAINS

Pour l'élargissement et la construction de la route départementale n° 14, au Pont-Fouchard, sur le territoire de la commune de Bagneux.

Le Sous-Préfet de l'arrondissement de Saumur, chevalier de la Légion-d'Honneur, En exécution des articles 6 et 15 de la loi du 3 mai 1841,

Donné avis que l'administration vient d'acquiescer, pour la construction de la route départementale n° 14, au Pont-Fouchard, sur le territoire de Bagneux, les terrains ci-après désignés :

1° Du sieur Silvy (Onézippe-Tullius-Emile-Léon), propriétaire, et de la dame Marie-Louise Pied, son épouse, qu'il autorise, demeurant ensemble à Paris, rue de Trévise, 40, une parcelle de terrain en pré, sise au lieu dit le Pont-Fouchard, n° 528 du plan cadastral, contenant 8 ares 18 centiares, estimée, à raison de 78 fr. 28 c. l'are, 640 fr. 35 c., ci..... 640 33

2° De dame Catherine Guillon, veuve de René Aubelle, propriétaire, demeurant à Saumur, rue Bodin, trois parcelles de pré, sises au lieu dit le Pont-Fouchard, n°s 342, 343 et 344 du plan cadastral, contenant ensemble 6 ares 72 centiares, estimées, à 107 fr. et à 500 fr. l'are, 950 fr. 64 c., ci..... 950 64

Indemnité pour dépréciation et dommages..... 674 » Ensemble..... 1,624 64

Les personnes qui auraient des droits à exercer sur les sommes ci-dessus mentionnées, devront se faire connaître au secrétariat de la

Sous-Préfecture de Saumur, dans le délai de huit jours, à compter de la publication du présent avertissement, faute de quoi elles seront déchues de leurs droits à l'indemnité. (Loi du 3 mai 1841, art. 21).

En Sous-Préfecture, à Saumur, le 3 septembre 1867.

Le Sous-Préfet, Signé : V^e O'NEILL DE TYRONE.

Département de Maine-et-Loire.

VILLE DE SAUMUR.

BUREAU DE BIENFAISANCE.

ADJUDICATION des fournitures en viande à livrer au Bureau de Bienfaisance de Saumur, pendant l'année 1868.

Le vendredi 15 septembre 1867, à une heure de l'après-midi, en l'Hôtel-de-Ville de Saumur, il sera procédé à l'adjudication, au rabais, sur soumissions cachetées, des fournitures en viande à livrer au Bureau de Bienfaisance, pendant l'année 1868.

Le cahier des charges réglant le mode et les diverses conditions de l'adjudication, est déposé au Secrétariat de la Mairie, où il sera communiqué aux personnes qui voudront en prendre connaissance, tous les jours non fériés, de 11 heures à 5 heures.

Hôtel-de-Ville de Saumur, le 20 août 1867. Le Maire, LOUVET.

MODÈLE DE SOUMISSION.

Je soussigné (Noms, prénoms, profession), demeurant à..., faisai éllection de domicile à Saumur, au Bureau de Bienfaisance, m'engage à fournir à cet établissement, pour les besoins du service, pendant l'année 1868, aux époques qui me seront indiquées, toute la viande de première qualité dont l'ad-

ministration me fera la demande, au prix de (indiquer le prix en toutes lettres) le kilogramme de bœuf, avec cette explication que le prix du kilogramme de veau et mouton par moi fourni, me sera payé au même prix augmenté de vingt pour cent.

Je déclare, en outre, si je suis adjudicataire, me soumettre à toutes les conditions du cahier des charges dont j'ai pris connaissance.

Saumur, le

(Signature.)

NOTA. — Cette soumission doit être écrite sur papier timbré de 0 fr. 50 centimes et mise sous enveloppe cachetée. (454)

Sommaire de l'ILLUSTRATION du 31 août.

Texte : Revue politique de la semaine. — Courrier de Paris. — Une semaine à Salzbourg : Voyage de LL. MM. l'Empereur et l'Impératrice. — Les Fêtes de Lille. — Vienne et les Autrichiens : Note d'un voyageur pressé. — Nécrologie : Alexis Paccard ; Ch. de la Varrenne. — Les Prix et les Envois de Rome. — Martial Scandoc, nouvelle (suite). — Gazette du Palais. — Inauguration du chemin de fer de Vitré à Fougères. — Exposition universelle de 1867 : le Chapitre des réclamations. — Petite gazette. — M. Meilhan, violoniste. — Incendie de la cathédrale de Francfort.

Gravures : Salzbourg : Arrivée de LL. MM. l'Empereur et l'Impératrice des Français. — Réception dans le salon d'attente de la gare. — Résidence de LL. MM. — Passage du cortège impérial sous la porte de France. — Les Prix et les Envois de Rome (4 gravures). — Inauguration du chemin de fer de Vitré à Fougères (3 gravures). — Coup d'œil sur l'Exposition de 1867, par Bertali : Ces dames de Paris (4 grav.). — M. Meilhan, violoniste. — Incendie de la cathédrale de Francfort. — Rébus.

BULLETIN FINANCIER.

Le discours d'Amiens a fait remonter la Bourse au chiffre d'où elle était descendue au commencement de la semaine; elle est donc sortie de son immobilité.

La rente française, qui est une des valeurs dont on s'occupe le plus depuis quelques semaines, s'est relevée à 69.67 1/2 avec 10 centimes seulement de dépréciation sur la semaine précédente.

On s'occupe aussi, mais un peu moins, de l'Italien qui clôture également en progrès à 49 fr., quoiqu'accusant une baisse hebdomadaire de 20 centimes.

Les actions du Mobilier et les valeurs de son groupe ont été encore les plus atteintes. Le Mobilier s'est affaissé à 286, le Mobilier espagnol à 185, l'immobilière à 120, les Transatlantiques à 286.25. Il semblerait qu'il ne reste plus aucun espoir.

Les chemins de fer français continuent à avoir une excellente tenue, et parmi les chemins étrangers, les Lombards et les Autrichiens se font remarquer par l'activité des transactions, dont les avantages sont tout en faveur de ces derniers.

Parmi les obligations qui jouissent le plus de la faveur des capitalistes, nous n'hésitons pas à placer en première ligne les obligations de la Compagnie du Gaz général de Paris qui trouvent actuellement de nombreux preneurs aux cours avantageux de 285.75, jouissance du 1^{er} septembre.

Ces obligations produisent 15 fr. d'intérêt, payables le 1^{er} mars et le 1^{er} septembre; elles sont remboursables à 500 fr. en 55 ans, par tirages annuels dont le premier aura lieu dès l'année prochaine. Elles pèsent une sécurité absolue et un ensemble de garanties qui les entourent dans la valeur même de la Compagnie, classée au nombre des entreprises les plus solides et les plus prospères de notre époque, comme le sont toutes les Compagnies de gaz. — P. Lambert.

P. GODET, propriétaire-gérant.

Etude de M^e CHEDEAU, avoué à Saumur.

D'un jugement rendu par le tribunal civil de Saumur, en date du vingt quatre août dernier,

Il appert :

— Que la dame Jeanne Girard, veuve du sieur René Guillemet, sans profession, demeurant à Louresse, commune de Rochemenier, a été déclarée en état d'interdiction.

Dressé à Saumur, par l'avoué soussigné, le quatre septembre mil huit cent soixante-sept. (471) CHEDEAU.

A VENDRE

JOLIE PROPRIÉTÉ

A 10 kilomètres de Saumur,

Jardin fruitier et agrément, en plein rapport; revenu assuré: 5 0/0, pouvant s'élever à 15 0/0 dans trois ans.

S'adresser, pour tous renseignements, à M^e TOUCHALEAUME, notaire. (229)

Etude de M^e DENIEAU, notaire à Allonnes.

A AFFERMER

Pour entrer en jouissance de suite, UNE

MAISON DE CAMPAGNE

AVEC GRAND JARDIN, Sur le bord d'une grande route et à 14 kilomètres de Saumur.

S'adresser, pour tous renseignements, audit M^e DENIEAU, notaire à Allonnes. (466)

TROIS MAISONS

A VENDRE

Rue de Bordeaux.

S'adresser à M. VINSONNEAU. (582)

A LOUER

PRÉSENTEMENT,

UNE MAISON, située rue de la Petite-Douve, n° 17.

S'adresser à M. DUFOUR, huissier.

A LA VILLE DE PARIS.

On demande un apprenti pour le commerce. (423)

A AFFERMER

Pour entrer en jouissance à la Toussaint prochaine,

UN PETIT LOGEMENT

Et UN JARDIN bien affrui, situés au Pont-Fouchard, commune de Bagneux.

S'adresser à M. AUDRAIN, propriétaire, qui l'habite. (456)

RIELLANT,

DENTISTE,

A l'honneur de prévenir les personnes qui pourraient avoir besoin de son ministère, qu'il cautérise les dents douloureuses par le nouvel appareil électrique dental américain, dont l'action est instantanée et à l'aide duquel on obtient la conservation des dents cariées au dernier degré. Cela paraît peu probable pour les personnes qui n'ont point encore vu ce genre d'opération par l'électricité, et cependant c'est l'exacte vérité. (353)

UN JEUNE HOMME de dix-sept ans, demande une place dans un bureau ou un magasin.

S'adresser au bureau du journal.

L'ANGLETERRE

ET

LA CHRÉTIENTÉ,

PAR

M^{rs} MANNING, archevêque de Westminster.

Ouvrage traduit avec l'approbation de l'auteur et celle de M^{rs} l'évêque d'Angers, Par M. l'abbé PICHÉRIE.

Paris, librairie POUSSIELGUE frères. — Saumur, GRASSET et GODET.

BOURSE DE PARIS.

Table with columns: RENTES ET ACTIONS au comptant, BOURSE DU 3 SEPTEMBRE (Dernier cours, Hausse, Baisse), BOURSE DU 2 SEPTEMBRE (Dernier cours, Hausse, Baisse). Rows include various financial instruments like 3 pour cent 1862, Obligations du Trésor, Banque de France, etc.

ABONNEMENTS.

Un an. 64 fr. Six mois. 32 fr. Trois mois. 16 fr.

LE COURRIER FRANÇAIS

JOURNAL POLITIQUE QUOTIDIEN.

ABONNEMENTS.

UN MOIS : 5 fr. 50 c.

Le Courrier français est le journal de Paris qui donne la plus large place à l'étude des questions sociales et départementales. Fondé en dehors de toute influence financière, il prend en toute circonstance les intérêts du public, des Actionnaires et des clients contre tous les abus et tous les monopoles. C'est le journal de tous, fait pour tous et par tous. Il publie en feuilleton des romans intéressants, moraux et bien écrits.

Chaque abonnement donne droit, aux conditions ci-après, à une PRIME GRATUITE composée de volumes.

Table with columns: Abonnement de, UN MOIS, TROIS MOIS, SIX MOIS, UN AN, and corresponding volume counts.

Un Numéro d'essai est envoyé GRATUITEMENT à tous ceux qui en font la demande par lettre affranchie.

Abonnements et Rédaction : 9, Rue d'Aboukir, 9.

Vu par nous, Maire de Saumur, pour légalisation de la signature de M. Godet.

Hôtel-de-Ville de Saumur, le

Saumur. P. GODET, imprimeur

Certifié par l'imprimeur soussigné.